



ARRETE N° 2024-361

PROLONGATION

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Société « SIGNATURE »

Travaux de marquage au sol

Du 10 Juin au 28 Juin 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société SIGNATURE - 1 Rue Ampère - 14123 Cormelles Le Royal, afin d'effectuer des travaux de marquage au sol, entre le Lundi 10 Juin et le Vendredi 28 Juin 2024,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société SIGNATURE est autorisée à effectuer des travaux de marquage au sol, du Lundi 10 Juin au Vendredi 28 Juin 2024, dans les lieux suivants :

- Parking du Bassin de l'Est
- Parking du Quai de la Tour
- Parking de la Rue des Vases
- Parking du Cours des Fossés
- Parking du Bassin du Centre
- Parking de la Place Jean de Vienne
- Parking du Cours Albert Manuel
- Parking de La Mora

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement pourront être perturbés voire interdits de façon ponctuelle, dans les lieux et aux dates cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue les travaux.

ARTICLE 3 : Des barrières avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale, à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 3 Juin 2024

Prolongé, le 11 Juin 2024

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement :

Jérôme HAMEL

